Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-212200083-20260312-2026_06-DE

BOBITAL

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
# DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOBITAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

| | |
|---|---|
| **Nombre de conseillers :**<br>**En exercice : 15**<br><br>**Présents : 13**<br><br>**Pouvoirs : 2**<br>**Votants : 15** | L'an deux mil vingt-six, le douze du mois de mars, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de BOBITAL, se sont réunis sous la présidence de M. ACCOH Gaétan, Maire.<br><br>M. ACCOH Gaétan, M. LEBRANCHU Michel, Mme TOURTELIER Pauline, M. GIRON Patrice, M. MOREL Alexandre, Mme LAVOUE Gwenaëlle, Mme LE BAIL Emeline, Mme ROUXEL Carole, Mme LE PIPE Gaëlle, Mme COLAS Aurore, Mme LEFEUVRE Morgane, M. LEPETIT Guillaume, Mme LEVAVASSEUR Séverine. |
| Excusés : | M. THEBAULT Mélan donne procuration à M. ACCOH Gaétan,<br>M. FREMY Mickaël donne procuration à M. LEBRANCHU Michel |
| Absents : | |
| Secrétaire de séance : | M. LEBRANCHU Michel |

**Délibération 2026-06**

## AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le Compte Financier Unique qui fait apparaitre :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 49 520,61 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 100 000,00 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 111 616,86 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 208 294,52 €

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-212200083-20260312-2026_06-DE

BOBITAL

| | |
|---|---|
| Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser : | |
| En dépenses pour un montant de : | 0.00 € |
| En recettes pour un montant de : | 0.00 € |

| | |
|---|---|
| Besoin net de la section d'investissement : | |
| Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : | 0,00 € |

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

| | |
|---|---|
| Compte 1068 : | |
| Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : | 0,00 € |

| | |
|---|---|
| Ligne 002 : | |
| Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) | 308 294,52 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à main levée d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

P.E.C. M. ACCOH Gaétan,
Le Maire,

P.E.C., M. LEBRANCHU Michel
Secrétaire de séance,

MAIRIE DE BOBITAL (Côtes d'Armor)